

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

à

**Mesdames les Directrices et
Messieurs les Directeurs d'École**

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Établissement

NOTE DE SERVICE N° 6/2019-2020

L'ÉVALUATION EN ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Nombreux sont les directeurs qui se posent la question de l'évaluation durant la période de fermeture des écoles et de la transmission du livret numérique en fin de période.

Il est nécessaire de garder à l'esprit

- **Qu'une évaluation standard en ce contexte serait très mal perçue et peu pertinente.**
- **Qu'une évaluation négative n'aurait par ailleurs pas lieu d'être dans bien des cas : élève non connecté, en déplacement avec sa famille, non accompagné par un adulte, allophone, qui n'a pas tout compris et à qui vous n'avez pas pu apporter de remédiations.**
- **Qu'on ne peut pas évaluer en toute objectivité les élèves sur du travail réalisé à la maison dès lors qu'on ne connaît pas la part d'implication des parents. Est-ce bien l'élève qui a réalisé la tâche ?**
- **Qu'on ne peut pas non plus pénaliser les élèves qui n'ont pas pu avoir accès aux cours pour diverses raisons dont ils ne sont pas responsables.**
- **Qu'il faut préserver les enseignants qui vont actuellement bien au-delà de ce qui leur est demandé habituellement et qu'une charge de travail supplémentaire pendant cette période serait malvenue.**

A vous donc de choisir avec vos équipes la meilleure solution parmi celles présentées ci-dessous.

Recommandations :

Plusieurs solutions sont possibles pour le livret numérique. Le Service Pédagogique a donné un avis favorable.

- **Solution 1 :** l'établissement sera fermé la majeure partie de la période qui nécessite d'être évaluée : ne pas remplir de bulletin pour la période : mentionner la crise sanitaire covid-19. Dans ce cas informer les familles que les acquis seront évalués plus tard, puisque la scolarité en primaire s'inscrit dans la continuité et qu'il n'y a donc pas d'urgence à évaluer ce qui peut être évalué plus tard.

- **Solution 2** : cas où l'établissement a été ouvert une partie de la période concernée par le bulletin (bulletin du deuxième trimestre par exemple). Remplir un bulletin allégé sur les acquis déjà évalués avant la crise et donner des appréciations positives sur la partie en cours pour mettre en évidence l'investissement des élèves et des familles à distance.
- **Solution 3** : cas où l'établissement sera fermé la majeure partie de la période mais où l'équipe souhaite mettre en évidence l'investissement des familles et valoriser un travail effectué : remplir un bulletin allégé uniquement avec des appréciations positives sur la partie en cours pour mettre en évidence l'investissement des élèves et des familles à distance.
- **Solution 4** : cas où la fermeture sera limitée sur la période et s'il est encore possible pour la période d'émettre un bulletin, différer le bulletin avec une évaluation au moins 3 semaines après la reprise afin d'avoir pu apporter des aides et compléments aux élèves qui n'auraient pas compris ou pas reçu les enseignements.

L'évaluation continue et l'autoévaluation :

Partout où les dispositifs d'autoévaluation sont intégrés, l'élève pourra continuer à mesurer l'évolution de ses acquis, comme il a l'habitude de le faire au quotidien. Si ce type d'évaluation ne remplace pas l'évaluation par compétences conduite par l'enseignant-expert, elle a le mérite de montrer à l'élève ses progrès et réussites, le plaçant de fait en évaluation positive.

On notera dans ces dispositifs :

- Les ceintures sur programmes et plans d'apprentissage.
- Les graphiques de progrès du temps de lecture en fluence, du nombre de mots orthographiés correctement dans un texte, etc.
- Les travaux réussis déposés dans le cahier de réussites de l'élève de maternelle.
- Un support où l'élève pourra déposer ses sentiments et impressions, ses travaux réussis et ses autoévaluations.
- Les autoévaluations sur les travaux effectués au quotidien.

On pourra rappeler les repères de bonnes pratiques en termes d'évaluation et de suivi des élèves dans les apprentissages :

- Les objectifs d'apprentissage sont définis, explicités aux élèves (but, critères de réussite) et mesurables (dans un cadre journalier raisonnable ne dépassant pas 3 heures d'activités scolaires).
- Chaque séance comporte des activités d'apprentissage variées – recherche, production, réinvestissement, découverte, expérimentation, jeux ..., (mobilisation des élèves – sollicitation de critères de réalisation identifiés au moins en fin de séance).
- Les activités d'apprentissage sont de complexité croissante en lien avec les objectifs définis.
- Les évaluations (visant la proposition d'une évolution dans le travail proposé) organisées « au fil de l'eau », par observation des productions, sont cohérentes avec les objectifs visés.
- Les consignes d'activités et les critères d'appréciation sont clairement présentés (auto-évaluation facilitée).
- Régulièrement sont proposées des activités d'évaluation formative avec rétroaction et commentaires (exercices d'entraînement, réinvestissement dans des situations connexes).

Apprentissage et évaluation à distance : une proposition réflexive Québécoise qui peut vous amener à mieux finaliser les pratiques en lien avec des outils numériques - <https://padlet.com/jdesjardins1861/distance>

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
en résidence à Rabat



Georges ALZINA